



# Un ruban contre la violence

Qui n'a jamais croisé une voisine ou une collègue qui cache, tant bien que mal, une droite douloureuse décochée par son compagnon ? Le gouvernement fédéral mène une offensive contre cette forme de criminalité. Pour affirmer votre indignation face à la violence conjugale, portez le ruban blanc que vous trouverez dans ce Fédra.



C'était en été 2005. Un homme aspergeait son épouse avec de l'essence avant d'y bouter le feu et de la transformer en torche vivante. Un fait divers certes extrême, mais qui ne doit pas occulter des faits préoccupants, même si l'on ne dispose pas de chiffres précis.

Nicolas D'hoker (Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes) : « Il est vrai que nous manquons encore de statistiques précises concernant la violence conjugale. Tout d'abord parce la question de la violence entre partenaires est restée long-

temps taboue dans notre société. Voici 20 ans, on mésestimait l'ampleur du problème, pensant que cela ne touchait qu'une minorité de femmes issues pour la plupart de milieux précarisés. Des études scientifiques objectives et une prise de conscience ont permis de se rendre compte que la violence entre partenaires est loin d'être une exception et qu'elle touche tous les milieux sociaux et toutes les cultures. Par ailleurs, nous ne disposons pas d'une définition commune à tous les acteurs institutionnels actifs en matière de lutte contre la violence entre partenaires. Difficile, dès lors, d'établir des statistiques ou de travailler de manière coordonnée! Mais depuis février 2006, dans le cadre du Plan d'action national contre la violence entre partenaires, une définition commune a été adoptée par tous les intervenants institutionnels et ministres compétents. Est aujourd'hui considérée comme violence entre partenaires toute forme de violence physique, sexuelle, psychique ou économique. En Belgique, le plan d'action national permet d'assurer la coordination des initiatives venant des ministres compétents en la matière que ce soit au niveau fédéral communautaire ou régional. Outre le rôle important des entités fédérées, la collaboration apportée par les SPF Justice, Santé publique et Intérieur est primordiale. Un groupe interdépartemental, composé de représentants de tous les services compétents, se réunit d'ailleurs quatre fois par an afin d'assurer le bon suivi du plan. »

### Briser le silence

L'Institut pour l'Égalité des femmes et des hommes,

## Dites-le avec un ruban blanc

Le 6 décembre 1989, un inconnu armé pénétrait dans une salle de cours de l'École polytechnique de Montréal au Canada. Après avoir fait sortir tous les membres de la gent masculine, l'homme tua à bout portant les 14 femmes présentes. Ce drame est à l'origine de la création de la journée internationale de l'élimination de la violence envers les femmes, fixée le 25 novembre. Par le port d'un ruban blanc du 25 novembre jusqu'au 6 décembre, chacun à travers le monde montre son engagement dans ce combat.

La campagne ruban blanc dans la fonction publique est une initiative du ministre de l'Égalité des chances Christian Dupont pour qui la lutte contre la violence entre partenaires est prioritaire. Ainsi, invite-t-il les agents fédéraux à participer à cette action de solidarité internationale en leur demandant de porter le ruban blanc, qui est joint à ce numéro de Fédra, le vendredi 24 novembre (le 25 étant un samedi). Par ailleurs, un dépliant d'Amnesty International, qui mène campagne depuis des années sur la violence faite aux femmes, accompagne le ruban blanc dans Fédra. Sur le site d'Amnesty International ([www.amnestyinternational.be](http://www.amnestyinternational.be)), les lecteurs trouveront une multitude d'informations, notamment sur comment aider une connaissance que l'on sait victime de maltraitance.



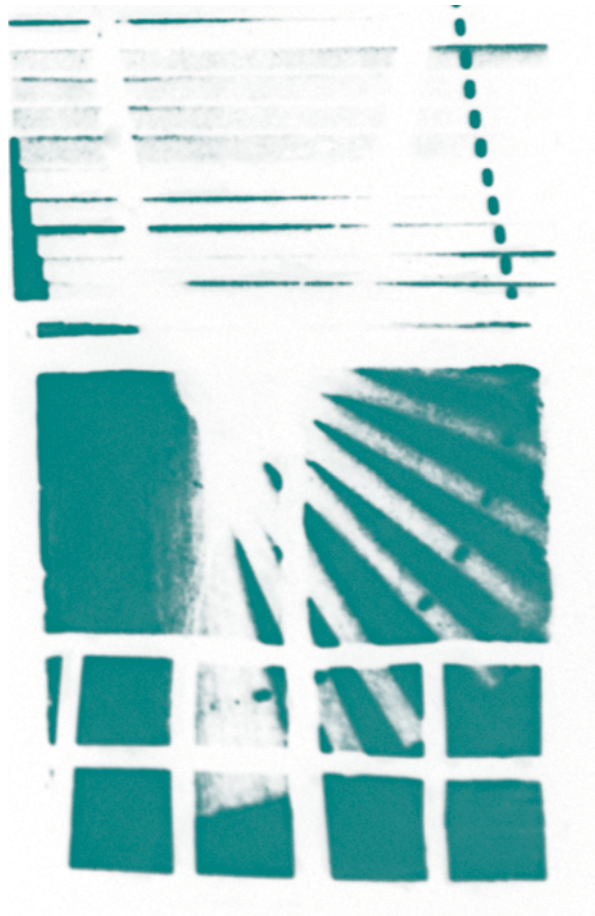
Nicolas D'hoker

détaché du SPF Emploi en 2002 et devenu un parastatal, est le fer de lance de cette lutte. Il assure la coordination du plan national, du groupe interdépartemental et développe également des actions concrètes.

Nicolas D'hoker : « En 2005, nous avons actualisé le dépliant « Brisons le silence avant qu'il ne nous brise ». Celui-ci, destiné aux victimes, a été publié dans les trois idiomes nationaux mais aussi dans 12 autres langues pour être sûr d'atteindre un maximum de personnes. De même, la brochure « Violence : comment s'en sortir » a également été réimprimée. Des informations concrètes y figurent sur les thèmes de la violence entre partenaires, de la violence sexuelle et du harcèlement. Les canaux de diffusion sont les CPAS, les hôpitaux, la police, les bibliothèques... Des lieux où nous sommes certains de pouvoir entrer en contact avec les victimes. Cette diffusion s'adresse aussi à tous les professionnels du secteur associatif. Les actions de l'Institut s'orientent également vers les acteurs de terrain, institutionnels et associatifs, actifs dans le domaine de la formation, la prévention, l'accueil et la protection des victimes. »

## Tolérance zéro

Nicola D'hoker : « Depuis mars 2006, la ministre de la Justice Laurette Onkelinx, en collaboration avec le collège des procureurs généraux, a instauré la politique de la « tolérance zéro » à l'égard de la violence conjugale. « La tolérance zéro » est généralisée à tous les arrondissements judiciaires. Des magistrats de référence traitent les plaintes et assu-



rent le suivi de celles-ci. Cette nouvelle politique répressive, conçue en collaboration avec le milieu associatif, donne le sentiment aux victimes d'être enfin reconnues comme telles. »

La détermination d'un certain nombre de victimes à ne plus se laisser faire et à déposer plainte est ainsi renforcée, car si auparavant la majorité des plaintes n'aboutissait pas, le classement sans suite est aujourd'hui l'exception. Du coup, les auteurs sentent passer le vent du boulet.

**PLUS D'INFOS :** Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, rue E. Blerot 1, 1070 Bruxelles. Tél. 02 233 42 65 ; [www.iefh.fgov.be](http://www.iefh.fgov.be)

**LES AUTEURS DE VIOLENCES CONJUGALES** sont de plus en plus nombreux à être « condamnés » par la justice ou « invités » par leur environnement à jeter un regard critique sur leur comportement. Il est, dès lors, primordial d'accompagner ceux qui veulent s'en sortir. L'asbl Praxis s'y attèle en organisant des groupes de responsabilisation. Praxis, rue du Marteau 19 à Bruxelles. Tél. 02 217 98 70 [praxis@swing.be](mailto:praxis@swing.be)